

## Révision de l'ombudsman du reportage sur le lobby pro-Israël diffusé à l'émission *Une heure sur Terre*, le 9 avril 2010

### SOMMAIRE

Le plaignant estime que le reportage de l'émission *Une heure sur Terre*, intitulé *Le Canada sous influence*, est biaisé, manque d'équité et d'équilibre, et contient des allégations infondées, des demi-vérités et des erreurs de faits.

J'ai conclu, après avoir évalué les principales critiques du plaignant, que le reportage sur le poids du lobby pro-Israël à Ottawa respecte dans l'ensemble les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Il y a toutefois un accroc à la norme d'équilibre dans la description de l'organisme palestinien Al Haq.

Dans la promotion de ce reportage au Réseau de l'information, l'animateur d'*Une heure sur Terre* a émis son opinion et il a fait une erreur.

### LA PLAINTÉ

M. David Ouellette, du Comité Québec-Israël, m'a fait parvenir une plainte au sujet du reportage intitulé *Le Canada sous influence*, diffusé à l'émission *Une heure sur Terre*, le 9 avril 2010. Le Comité estime que le reportage est biaisé à l'encontre des défenseurs de l'État d'Israël, et contient des allégations infondées, des demi-vérités et des erreurs de faits. Selon le plaignant, le reportage bafoue les principes d'équité et d'équilibre et fait preuve de complaisance envers les organisations canadiennes et palestiniennes qui défendent les droits des Palestiniens.

Le premier rédacteur en chef de l'information internationale, Guy Parent, a défendu le reportage en soulignant que l'attitude du gouvernement Harper envers KAIROS, Alternatives, Droits et Démocratie et l'UNRWA (*United Nations Relief and Works Agency*) illustre un changement dans la politique canadienne, et plus précisément un rapprochement entre le Canada et Israël. Guy Parent ajoute que KAIROS n'a jamais endossé un boycott de l'État hébreu et que le Canada a bel et bien cessé de financer les écoles palestiniennes.

Le Comité Québec-Israël a répliqué par une demande de révision, critiquant point par point le reportage, sa promotion et le contenu de certains messages Twitter écrits par Luc Chartrand sur le conflit israélo-palestinien.

## LA RÉVISION<sup>1</sup>

Le reportage de Luc Chartrand et de Yanic Lapointe, intitulé *Le Canada sous influence*, peut être visionné à l'adresse suivante :

[http://www.radio-canada.ca/emissions/une\\_heure\\_sur\\_terre/2009-2010/Reportage.asp?idDoc=108389](http://www.radio-canada.ca/emissions/une_heure_sur_terre/2009-2010/Reportage.asp?idDoc=108389)

La plainte est très détaillée. Je vais évaluer si les principales critiques sont justifiées ou non, en fonction des *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de Radio-Canada<sup>2</sup>.

### **Le maccarthysme**

Le plaignant reproche au reportage d'avoir fait état d'accusations graves et non fondées de maccarthysme envers le lobby pro-Israël. Le terme réfère historiquement à la campagne de délation et de persécution menée aux États-Unis dans les années 1950 par le sénateur McCarthy contre des personnalités taxées de sympathie communiste.

L'expression est utilisée par le professeur d'université Stephen Scheinberg, qui a été actif pendant 20 ans au sein du B'nai Brith. Il connaît donc bien de l'intérieur une des plus importantes institutions juives au Canada. Il dit dans le reportage : « This is a kind of McCarthyism », donc, une **sorte** de maccarthysme pour décrire l'attitude du lobby pro-Israël envers les groupes critiques de ce pays. Il ne s'agit pas d'une comparaison factuelle, mais plutôt de l'opinion d'un membre de la communauté juive. On peut être d'accord ou non avec Stephen Scheinberg, mais il a la crédibilité nécessaire pour faire partie de ce reportage.

« (...) À titre d'entreprise publique, la Société ne fait pas siennes les opinions des commentateurs et commentatrices qu'elle invite pour exprimer divers aspects de l'opinion sur un sujet donné. (...) »  
(NPJ, IV. Normes de production, 1.3)

Que M. Scheinberg soit membre du Comité Québec-Israël n'invalide pas son opinion sur le changement d'orientation du B'nai Brith. La réalité est que ce comité et B'nai Brith s'objectent à ce que les subventions canadiennes aillent à des organismes humanitaires qui font de la politique, c'est-à-dire qui militent contre les politiques israéliennes. Le porte-parole du Comité Canada-Israël, l'ancien député Richard Marceau, est très clair là-dessus dans l'entrevue intégrale que j'ai écoutée.

<sup>1</sup> Le mandat de l'ombudsman : <http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/>

<sup>2</sup> *Normes et pratiques journalistiques* de CBC/Radio-Canada : <http://cbc.radio-canada.ca/responsabilite/journalistique/index.shtml>

## La mort de Rémy Beauregard

Le plaignant estime que le reportage établit un « lien scandaleux, voire diffamatoire », entre le lobby pro-Israël et la mort de l'ancien président de Droits et Démocratie, Rémy Beauregard, en s'appuyant sur cette phrase de Luc Chartrand :

« Rémy Beauregard est mort **alors** qu'il se battait contre ceux qui voulaient aligner l'organisme sur la politique d'Israël. »

Le journaliste rapporte une coïncidence dans le temps, mais il n'établit pas de liens de cause à effet entre ce décès et le conflit idéologique qui a déchiré Droits et Démocratie :

« Cette tragédie **imprévue** va attirer l'attention publique sur une affaire qui, jusque-là, se jouait dans l'ombre. »

## Le lobby pro-Israël

Le Comité Québec-Israël s'objecte à l'inclusion de plusieurs groupes favorables à l'État hébreu dans l'expression « lobby pro-Israël ». J'estime qu'il s'agit d'un raccourci qui n'induit pas le public en erreur.

Le plaignant s'oppose à l'importance que le reportage accorde au groupe israélien de surveillance, NGO Monitor. Ce choix relève de la liberté de presse et il m'apparaît pertinent. Il est pour le moins troublant que le ministre canadien Jason Kenney dise, tout comme NGO Monitor, que KAIROS a pris le leadership du boycott d'Israël alors que, par voie de communiqué, KAIROS s'est dissocié d'un tel mouvement.

Le Comité Québec-Israël associe KAIROS à ce mouvement de boycottage en soulignant que l'organisme finance l'ONG Sabeel, qui lui milite en faveur de cette campagne de « désinvestissement ». KAIROS ne peut être tenu responsable des prises de position idéologiques de Sabeel. Ce sont deux organismes distincts.

Le Comité Québec-Israël reproche également au reportage de ne pas avoir mentionné toutes les explications et clarifications du gouvernement Harper au sujet de l'arrêt des subventions à KAIROS. Un reportage ne peut pas tout dire, des choix éditoriaux sont faits. Les motivations du ministre Kenney sont limpides dans son allocution à Jérusalem, dont un extrait a été diffusé dans le reportage. Luc Chartrand me dit qu'il a demandé des entrevues à trois ministres du cabinet Harper, dont Jason Kenney. Toutes ses demandes ont été rejetées.

## Droits et Démocratie

Le Comité Québec-Israël estime que le journaliste Luc Chartrand a exagéré l'importance de l'enjeu israélien dans sa description de la crise qui a secoué l'organisme Droits et Démocratie. Les documents internes que j'ai lus confirment que cet enjeu dominait tous

les autres. De plus, le journaliste ne cache pas que le président intérimaire, Jacques Gauthier, n'est pas d'accord avec son analyse de la crise :

« Ce que vous faites, M. Chartrand, c'est que vous transformez une histoire qui est longue et large et vous la réduites (sic) à la question de quelques subventions à des institutions palestiniennes, c'est pas ça l'histoire (...) tout d'un coup l'histoire s'envole, ça devient la grande politique, ça devient le Moyen-Orient, et c'est une exagération. »

Il n'y a pas eu exagération de la part du journaliste.

## Al Haq

Al Haq, organisme humanitaire basée en Cisjordanie, a reçu 10 000 dollars de Droits et Démocratie. Cette subvention a été contestée par le Conseil d'administration de Droits et Démocratie. C'est un des éléments qui a déclenché la crise.

Au début du reportage, on fait état brièvement des allégations envers Al Haq, en diffusant un extrait de 10 secondes d'une entrevue d'Aurel Braun, président du Conseil d'administration de Droits et Démocratie :

« They were funding organizations that would offend the good conscience of the Canadian people. Al Haq and Al Mezan are terror linked, toxic organizations. »

Un quart d'heure plus tard dans le reportage, on revient plus longuement sur Al Haq et son président Shawan Jabarin, en décrivant ainsi l'ONG :

« C'est sans doute l'organisation humanitaire palestinienne la plus respectée sur la scène internationale. L'an dernier, elle a reçu le prix Geuzenpenning aux Pays-Bas pour son approche démocratique de la résistance. »

Dans cette portion du reportage, qui dure une minute, Shawan Jabarin insiste sur la crédibilité d'Al Haq et se dit même prêt à rembourser la subvention problématique. Il y a ici un déséquilibre, car si le reportage prend le temps d'établir la bonne réputation de l'organisme, il faudrait faire état à ce moment-là des doutes d'Israël sur ce groupe. En 2008, la Cour suprême d'Israël a confirmé l'interdiction de voyager de M. Jabarin, en concluant : « Nous sommes en présence d'informations crédibles, selon lesquelles le plaignant (M. Jabarin) fait partie des militants seniors de l'organisation terroriste Front de libération de la Palestine. » M. Jabarin n'a pas eu accès à la preuve, un peu sur le même principe que les certificats de sécurité au Canada, ce qui est une violation de ses droits, selon Amnistie internationale. Le fait que ces preuves ne soient pas publiques empêche les journalistes d'aller au fond des choses.

La première version de cette partie du reportage contenait une référence à ces allégations. Le rédacteur en chef de l'émission, Guy Parent, explique que, pour des raisons de temps, il a fallu faire des coupes et ne garder, dit-il, que les informations

« essentielles ». On ne peut juger « essentielles » les informations favorables à Al Haq, et accessoires les doutes sur son président. Soit on n'a pas le temps de parler de la réputation du groupe, bonne ou mauvaise, soit on évoque aussi que les tribunaux israéliens soupçonnent M. Jabarin de sympathies terroristes. Guy Parent croit qu'il était suffisant d'entendre Aurel Braun sur ce présumé lien terroriste au tout début du reportage.

L'information a tout de même été considérée pertinente puisque les responsables de l'émission ont demandé à Luc Chartrand d'écrire un article sur le site web d'*Une heure sur Terre*, intitulé *Droits et Démocratie : a-t-on subventionné un terroriste?* :

[http://www.radio-canada.ca/emissions/une\\_heure\\_sur\\_terre/2009-2010/Exclusif.asp?idDoc=108413](http://www.radio-canada.ca/emissions/une_heure_sur_terre/2009-2010/Exclusif.asp?idDoc=108413)

Dans cet article, Luc Chartrand décrit le jugement de la Cour suprême d'Israël comme « une source plus sérieuse contre Shawan Jabarin ». Le journaliste cite aussi à ce sujet le président de Droits et Démocratie, Rémy Beauregard : « Shawan Jabarin a reconnu avoir été brièvement membre du Front de libération de la Palestine alors qu'il était étudiant, mais pas depuis qu'il a joint Al Haq en 1987 (...). » Par souci d'équilibre, il aurait fallu faire référence à l'avis de la Cour suprême israélienne dans le reportage, et pas seulement dans un article web.

## Alternatives

Le plaignant estime que Luc Chartrand aurait dû préciser que l'organisme de coopération internationale Alternatives préconisait non seulement le boycottage des produits israéliens, mais également un boycottage économique, culturel et universitaire d'Israël. Un journaliste doit faire preuve de concision, surtout en télévision, il fait des choix. Le choix en cause est, à mon avis, sans conséquence.

Les prises de position d'Alternatives dépassent, selon le Comité Québec-Israël, la critique légitime des politiques israéliennes et mettent en cause l'existence même de ce pays. J'ai lu quelques articles du journal publié par Alternatives et, en effet, on y publie certains articles de militants plutôt radicaux :

« Donc, oui, l'existence d'un « État juif » (...) où les non Juifs sont des sous-citoyens est un cauchemar. Un État ne peut pas être à la fois juif et démocratique, c'est une contradiction. (...) le sionisme est une idéologie criminelle<sup>3</sup>.

Luc Chartrand me dit qu'il n'a pas épluché les archives de ce journal, mais il m'explique qu'il a eu trois bonnes conversations avec les responsables de l'organisme afin d'évaluer sa crédibilité. En aucun temps, dit-il, ses interlocuteurs n'ont remis en cause l'existence de l'État d'Israël. Il était clair, par ailleurs, qu'il s'agissait d'un groupe de gauche très critique d'Israël, et dans le choix des images de leurs locaux, il a tenté de refléter cette idéologie.

<sup>3</sup> Journal des Alternatives, 18 janvier 2009, auteur : Pierre Stambul, Union juive française pour la Paix

## **L'UNRWA (*United Nations Relief and Work Agency*)**

Selon les documents de l'agence onusienne que j'ai consultés, le Canada a bel et bien éliminé complètement son soutien financier aux écoles palestiniennes. Les 16 763 476 dollars versés par le Canada en 2008 au fonds général de l'UNRWA servaient en effet aux dépenses d'éducation et de santé. Il est vrai, par ailleurs, que l'investissement de l'ACDI dans l'alimentation a augmenté de 11 190 234 dollars en 2008 à 16 911 901 dollars en 2009, mais il reste qu'au total la contribution du Canada a baissé d'environ 8 000 dollars dans l'ensemble des activités de l'UNRWA.

Les chiffres utilisés par Luc Chartrand viennent de l'UNRWA, une source crédible. Le raccourci utilisé par le journaliste pour simplifier les données n'induit personne en erreur. Plutôt que de dire : « le Canada finançait le fonds général de l'UNRWA, fonds qui servait à financer les écoles », Luc Chartrand dit tout simplement : « le Canada finançait les écoles ».

## **Antisémitisme**

Contrairement à ce qu'écrit le plaignant, le reportage ne prétend pas que toutes les critiques d'Israël sont assimilées à de l'antisémitisme par le lobby anti-Israël. Luc Chartrand est plus spécifique :

« Les campagnes de boycott ou le recours aux tribunaux étrangers sont dépeints comme antisémites. »

Luc Chartrand ne dit pas qu'on a « baillonné » les groupes critiques d'Israël, puisqu'en effet ils continuent à exprimer leurs opinions sur la place publique. Dans le reportage, l'organisme B'Tselem, qui a vu une de ses subventions mise en cause, avance qu'il s'agit d'une tentative de réduire au silence les voix critiques. Encore une fois, il s'agit d'une opinion. Toutefois, la manchette au début d'*Une heure sur Terre* est inexacte : « Des groupes humanitaires qui critiquent Israël sont baillonnés. » Perdre ses subventions et être réduit au silence sont deux questions distinctes. Il est possible que le risque de perdre leurs subventions incite certains groupes humanitaires à être moins critiques envers Israël dans l'avenir, mais le reportage ne le démontre pas.

## **Changement de la politique canadienne**

La démonstration du journaliste est convaincante et la plupart des observateurs s'entendent : la politique du gouvernement canadien envers Israël a changé depuis la guerre du Liban. Le Canada a toujours été un allié d'Israël, mais le discours et les actions des gouvernements Martin et Harper montrent que ces liens se sont resserrés.

## Les messages Twitter du journaliste

L'émission *Une heure sur Terre* se sert des médias sociaux pour faire la promotion de ses reportages et augmenter son auditoire. La réalisatrice-coordonnatrice Josée Bellemare m'explique qu'elle était consciente des risques d'utiliser Twitter pour un sujet aussi chaud que le conflit israélo-palestinien. Dans l'émission, seul le journaliste Luc Chartrand a été autorisé à *twitter* sur son reportage à venir, et Josée Bellemare lui a demandé de refléter un large éventail de points de vue. J'ai pris connaissance des communiqués, documents et vidéos auxquels Luc Chartrand fait référence dans ses 56 messages Twitter. En dehors des messages purement promotionnels, il y a 11 messages se référant à des textes favorables à Israël et 19 autres se référant à des documents plutôt favorables à la cause palestinienne. Il y a donc de la diversité, le journaliste a plusieurs sources et il n'endosse pas les dires des groupes de pression.

Il est vrai que Luc Chartrand qualifie « d'important » un livre d'universitaires canadiens de gauche et de groupes de pression pro-palestiniens intitulé : *Antisemitism Real and Imagined : Responses to the Canadian Parliamentary Coalition to Combat Antisemitism*<sup>4</sup>. Selon Luc Chartrand, qualifier un livre d'important n'est pas un jugement. Selon moi, le qualificatif « important » est discutable, car, dans ce collectif, il y a un mélange de militantisme et de textes plus académiques. La paternité de ce recueil revient à un professeur ontarien qui a déjà écrit sur l'implication possible du gouvernement américain dans les attentats de septembre 2001 (*Scholars for 9/11 Truth*).

Cette plainte sur un simple choix de mots dans un message Twitter illustre à quel point un journaliste devient vulnérable quand il entreprend une conversation dans un média social sur un sujet hautement controversé. Même s'il ne fait que *retwitter* certains textes, le journaliste de Radio-Canada, de par sa fonction, accorde de la crédibilité à l'information qu'il transmet. Je comprends par ailleurs très bien la nécessité pour le diffuseur public d'être présent sur le Web 2.0. Une réflexion est en cours en ce moment à Radio-Canada sur ce sujet, car aucun code de conduite n'existe. Logiquement, les NPJ devraient s'appliquer là comme ailleurs. Je ne peux que constater que les expériences des journalistes dans les médias sociaux se multiplient sans filet.

## La promotion de l'émission

Le Comité Québec-Israël estime que l'animateur Jean-François Lépine a accordé une entrevue promotionnelle biaisée au RDI sur le reportage *Le Canada sous influence*. Dans sa courte intervention en direct, Jean-François Lépine a fait preuve d'inexactitude sur une question. Il a dit que les subventions accordées par Droits et Démocratie à Al Haq avaient été **retirées**. En fait, les sommes n'ont pas été récupérées, mais l'organisme a dénoncé l'octroi de ces subventions, a posteriori.

<sup>4</sup> Michael Keefer, *Antisemitism Real and Imagined : Responses to the Canadian Parliamentary Coalition to Combat Antisemitism*, The Canadian Charger, Ontario, 2010

---

L'animateur n'a également pas respecté les NPJ en donnant son opinion sur le rapprochement Canada-Israël et sur le poids du lobby pro-Israël : « Une tendance dangereuse qu'on soulève », a-t-il dit. Jean-François Lépine admet qu'il a émis une opinion, mais il ajoute qu'elle est basée sur l'analyse que fait Stephen Scheinberg dans le reportage en parlant d'une sorte de maccarthysme pour qualifier l'attitude du lobby pro-Israël face à la critique.

Finalement, Jean-François Lépine a employé à tort le mot « infiltration » pour parler de nominations par le gouvernement Harper au Conseil d'administration de Droits et Démocratie. Mais le journaliste s'est repris immédiatement en utilisant le terme « nominations ». Un mauvais choix de mots fait partie des risques du direct. Ce qui compte, c'est d'éclaircir les choses le plus rapidement possible, ce qui a été fait.

## **Conclusion**

Le reportage de l'émission *Une heure sur Terre*, intitulé *Le Canada sous influence*, respecte dans l'ensemble les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Il y a toutefois un accroc à la norme d'équilibre dans la description de l'organisme palestinien Al Haq.

Dans la promotion de ce reportage au Réseau de l'information, l'animateur d'*Une heure sur Terre* a émis son opinion et il a fait une erreur.

Julie Miville-Dechêne  
Ombudsman des Services français, Société Radio-Canada  
Le 7 juin 2010